



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 11 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine, JEANVOI Nicole et KLIMCZAK Maggy (arrivée à 20h40) ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame SCEATS Fabienne et Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Monsieur SAVARY Yannick est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2023
2. Rapports des commissions *et délibérations* :
 - *Enfouissement des réseaux / rue des Terres à l'Argent et ruelle de l'Isle Thimée*
 - *Location de La Tuilerie – association de gymnastique de ST QUENTIN / INDROIS*
 - *Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel*
 - *Recensement de la population 2024 – désignation d'un coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs*
3. Questions diverses
 - Journée de l'environnement / dimanche 22 octobre 2023
 - Cérémonie du 11 novembre
 - Constitution d'un groupe de travail sur les zones d'accélération EnR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 septembre 2023

Il est noté que l'intégralité des travaux de voirie ont été présentés par Monsieur le Maire et non Madame BARRANGER Nathalie.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY Frédéric indique que :

- Un agent affecté à l'entretien de l'école, à la surveillance de la cour et à la garderie périscolaire sera absent les semaines 45, 46 et 47. En conséquence, pour palier à cette absence, une offre d'emploi est diffusée jusqu'au 15 octobre prochain (date maximale pour déposer une candidature).
- La date du premier Conseil d'Ecole sera communiquée par la direction de l'école après l'élection des nouveaux représentants des parents d'élèves (vendredi 10 novembre à confirmer).
- Garderie périscolaire : quelques petits accidents sont survenus depuis le début de l'année mais ceux-ci relèvent uniquement de la « bobologie ». En revanche, deux élèves et leurs parents ont été reçus dernièrement par les membres de la commission quant à leur comportement au sein du service. Ces derniers ont été sanctionnés selon le règlement intérieur en vigueur.
- Restauration scolaire : un souci est survenu ce lundi 09 octobre quant à la fourniture d'une entrée. Une réunion étant prévue avec le prestataire le jeudi 16 novembre prochain à 14h00 en mairie, le sujet sera abordé à cette occasion.

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- « Opération Boîtes Cadeaux » de Noël : la C.L.A.S. renouvelle cette action pour 2023 jusqu'au 17 novembre prochain. L'idée est de recevoir des boîtes à chaussures emballées ou décorées avec un contenu défini afin de pouvoir les offrir aux personnes seules, avec la précision du H (pour des hommes) ou du F (pour des femmes). Cette année, celle-ci est destinée uniquement aux adultes (trop compliqué à gérer pour les enfants : paquet par classe d'âge, fratrie ...). Toutefois, les dons en faveur des enfants peuvent être remis aux associations caritatives telles que la Croix Rouge, les Restos du Cœur du territoire.
- Colis de Noël : le C.L.A.S. se réunira prochainement pour réfléchir aux modalités pour cette année et valider les différents devis correspondants.
- Eglise : Madame SIARD signale qu'elle a contacté de nouveau la Fondation du Patrimoine au sujet des travaux de réhabilitation. Monsieur BORAT (le référent départemental) a indiqué qu'il était en attente des directives gouvernementales à ce sujet. Monsieur le Maire abonde en précisant notamment que notre demande de souscription avait obtenu un avis favorable. Les possibilités de financements de ces travaux restent à déterminer plus précisément avec ces derniers.
- Repas des aînés (23 septembre) : celui-ci a été une vraie réussite et tous les membres présents étaient ravis (48 participants). La municipalité tient à remercier tous ceux qui ont apporté leur concours à son organisation. Néanmoins, si cette manifestation est renouvelée l'an prochain, il conviendra cependant d'anticiper la date pour éviter qu'elle ne se déroule en même temps que d'autres événements.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE précise que :

- **BULLETIN ANNUEL** : une réunion va se tenir prochainement à ce sujet. La date sera communiquée aux membres de la commission la semaine prochaine.
- **JOURNEE DE L'ENVIRONNEMENT** : cette matinée de nettoyage bénévole, organisée conjointement avec la commune d'AZAY-SUR-INDRE, se déroulera le dimanche 22 octobre (rendez-vous à 08h45 à CHAMBOURG-SUR-INDRE ou à 09h00 à AZAY-SUR-INDRE). Il convient de se munir de bottes, gants, gilets réfléchissants et seaux. Comme d'habitude, un vin d'honneur sera offert à l'ensemble des bénévoles participants à cette action.
- **NACEL** : pour le spectacle du samedi 21 octobre (18h30 à La Tuilerie), la présence de deux conseillers municipaux est nécessaire une heure avant afin d'assurer l'accueil des artistes et du public, la billetterie et le rangement (le matériel sera acheminé et installé la veille par les services techniques).
Pour la saison 2024, deux options ont été retenues pour le moment, à savoir un conte musical (troupe de DOLUS-LE-SEC) et le groupe « VOLO » (chansons françaises / plus de 12 ans)
- **SHOT** : La remise des prix (concours des mairies, ponts et jardins fleuris) s'est déroulée le vendredi 22 septembre dernier à SORIGNY, cérémonie à laquelle Madame SCEATS a représenté la municipalité qui a été primée, tout comme un certain nombre de chambourgeois. Les récompenses leur seront remises par la commune dans le courant du mois de novembre (la date du 25 novembre est à confirmer par la SHOT).

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose que :

- « BOUCHERIE » : un éventuel candidat a visité le site mais il n'a pas donné suite.
- C.C.L.S.T. :
 - Commission « mutualisation » : le groupement de marché pour les vérifications périodiques « gaz » a abouti et tous les adhérents ont bénéficié dernièrement de celles-ci. Celui relatif aux « installations électriques et blocs de secours » devrait suivre.
Suite à l'enquête relative aux matériels dont disposent les communes, il est regrettable qu'il y ait eu peu de retours.
 - Commission « énergie et le climat » : le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) en est à mi-parcours. La loi A.P.E.R. a été présentée, à travers le nouvel outil des « zones d'accélération E.n.R. » (énergies renouvelables).
 - Commission « économique » : une forte baisse des installations d'entreprises (environ 50%) sur le territoire intercommunal a été constatée, sauf sur les zones de REIGNAC-SUR-INDRE et TAUXIGNY-ST-BAULD, alors qu'il y a des places disponibles et que les coûts demeurent compétitifs. Cette problématique est sûrement liée à la situation économique actuelle ainsi qu'aux soucis que rencontrent les salariés pour se loger. Dans tous les cas, elle impacte de fait les ressources financières de la C.C.L.S.T.

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- EGLISE : voir le rapport de la commission « actions sociales » ci-dessus.
- MAISON MEDICALE : les travaux seront achevés en fin de semaine ou début de semaine prochaine. En outre, un devis de 1 452.00 € TTC a été validé pour les réparations du portail du cimetière (pose d'un bras hydraulique et reprise des montants).
- P.A.V.E. : plusieurs membres de la commission ont fait le tour des travaux (réfection des joints des pavés, mise en conformité des passages piétons ...) afin de solliciter le prestataire pour ce qui reste à finaliser. A ce titre, un devis pour la fourniture de barrières a été sollicité (devant la boulangerie) et un autre pour une jardinière complémentaire (école). En outre, un bilan global de cette opération est mené actuellement afin de déterminer les dernières actions à inscrire au prochain budget.
- P.C.S. : c'est un travail de longue haleine mais la mise à jour de ce dernier progresse
- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : Monsieur le Maire signale que la commune de CHANCEAUX-PRES-LOCHES a aussi validé les travaux de son côté. A ce jour, les deux municipalités sont en attente du calendrier prévisionnel d'intervention du prestataire.
- TRAVAUX DE VOIRIE (Chantereine) : des travaux (gravillonnage) effectués initialement sur la commune de CHANCEAUX-PRES-LOCHES ont « débordés » sur une partie de notre territoire
- TRAVAUX DE VOIRIE (groupement auprès de la C.C.L.S.T.) : Monsieur le Maire indique que la réception de ces travaux aura lieu demain à 15h30.
- TRAVAUX DE VOIRIE (sécurisation) : Monsieur le Maire fait état de la rencontre intervenue dernièrement en mairie avec les services du S.T.A de LIGUEIL (Conseil Départemental) quant à la sécurisation de nos voiries et de l'état de certaines routes suite aux travaux d'aménagement du giratoire sur la R.D. 943, à savoir :
 - R.D. 94 / carrefour de la rue du Val de l'Indre et de la rue de l'Abbé HARDION : ces derniers doivent nous adresser un projet d'aménagement éligible à la subvention « amendes de police ».
 - R.D. 17 / « Les Hélas » : ils doivent nous transmettre une proposition d'aménagement afin de limiter la vitesse sur ce secteur. Néanmoins, la configuration des lieux (virage / dénivelé) n'est pas propice à l'installation de chicanes ou ralentisseurs. Ce projet serait aussi éligible à la subvention « amendes de police ».
 - Voiries au « Fresne » et « Monchenin » : la déviation officielle mise en place à cette occasion n'a pas toujours été empruntée et la circulation dans ces secteurs a fortement impacté l'état de la voirie sur ces zones. C'est pourquoi, une éventuelle prise en charge de leur réhabilitation a été sollicitée auprès de leurs services dans la cadre des prochains travaux de voirie pour 2024.

Madame BARRANGER conclut en informant l'assemblée délibérante que « La Marche Rose », organisée par Madame Sophie AUCONIE en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée 37, la Ligue contre le cancer et l'association Rando APEC, se déroulera ce vendredi 13 octobre (16 km au départ de la salle des fêtes de CHEDIGNY puis AZAY-SUR-INDRE et CHAMBOURG-SUR-INDRE).

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CIRCULATIONS DOUCES : « E.C.R. Environnement » doit nous présenter son projet modifié le mardi 24 octobre prochain. Celui-ci doit incorporer les contraintes liées à l'entretien de la zone par nos services techniques. Pour ce qui est des subventions, faute de subventionnements pour financer cette opération, le F.D.S.R. fonds « socle » a été reporté sur les travaux de voirie fonds et le fonds « appel à projet » n'a pas pu être activé. En conséquence, ces deux subventions seront de nouveau sollicitées l'an prochain auprès du Conseil Départemental. Quant à la rétrocession à titre gracieux de la bande de 10 mètres au niveau du nouveau lotissement au lieu-dit « Les Hélas », celle-ci devrait intervenir prochainement.
- D.E.C.I. « Saudinet » : le notaire a transmis récemment le projet d'acte de vente pour relecture. La signature devrait intervenir sous peu afin de lancer les travaux au début du mois de novembre
- P.L.U. : Les offres ont été réceptionnées jusqu'au lundi 25 septembre à 12h00 (un seul et unique candidat). L'analyse est actuellement réalisée par les services de l'A.D.A.C. et une réunion à ce sujet se déroulera vendredi 13 octobre à 10h00 en mairie. A l'issue, il conviendra de décider si l'appel d'offres est reconnu infructueux ou validé.
- Programme « ACTEE » : ce dispositif, porté par le S.I.E.I.L. 37 en collaboration avec la C.C.L.S.T., permet aux collectivités de bénéficier d'éventuelles subventions pour la réalisation d'études énergétiques et de maîtrise d'œuvre. Compte tenu que la municipalité étudie la réalisation d'une étude thermique de plusieurs de ses bâtiments pour le prochain exercice (la mairie, la bibliothèque, la Tuilerie, la maison médicale et son logement, les deux commerces et le logement de l'épicerie, l'école et les deux logements), il convient de répondre à cet appel à manifestation d'intérêt avant le 25 octobre prochain. Cette démarche pourrait éventuellement réduire les coûts de 50%. De plus, en complément de projet, une étude pourrait être menée sur la création d'un chauffage commun et plus écologique (commune de MONTRESOR) à l'ensemble de ces bâtiments, voire de l'église et éventuellement des logements sociaux de Val Touraine Habitat et Touraine Logement situés à proximité.

G- Commission « Finances »

Monsieur le Maire aborde les différents projets à l'étude pour le prochain exercice budgétaire, à savoir :

- Augmentation de la masse salariale suite aux dispositions qui seront applicables en 2024 et au recrutement des agents pour effectuer le recensement de la population
- Acquisition de matériels pour l'aire de jeux, l'aire de loisirs et les services techniques,
- Audit énergétique des bâtiments
- Circulations douces (Les Hélas et La Nouée),
- Ecole (renouvellement d'une classe mobile selon possibilité de subvention),
- Eglise
- Enfouissement des réseaux au lieu-dit « Le Petit Luain »,
- P.L.U. (révision générale),
- Poursuite des travaux relatifs au P.A.V.E. et accès P.M.R. au niveau du cimetière,
- Poursuite des travaux de voirie via le groupement de commandes de la C.C.L.S.T.,
- Pumptrack,
- Stade de football extension du grillage suite à l'abattage des peupliers),
- Végétalisation de la cour de l'école,
- Vidéo protection de certains sites,
- Voirie (aménagement R.D. 17 et R.D. 94).

H- Commission « Finances »

Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes :

- *Délibération : Enfouissement des réseaux / rue des Terres à l'Argent et ruelle de l'Isle Thimée*
 VU la demande de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique déposée auprès du S.I.E.I.L. 37 en date du 16 mai 2022,
 VU la synthèse financière transmise par les services du S.I.E.I.L. 37 en date du 29 juin 2023 et fournie en annexe,

CONSIDERANT qu'il convient de statuer sur la réalisation ou non de ces opérations,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Urbanisme,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer quant à la réalisation des opérations suivantes selon les éléments fournis préalablement par les services du S.I.E.I.L. et d'inscrire ces dernières au titre de l'exercice budgétaire 2025.

Une délibération est prise à 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » pour approuver l'enfouissement des réseaux précités conformément à la synthèse financière fournie par le S.I.E.I.L. 37 et annexée à la présente décision (n° 2023-09-D45).

- *Délibération : Location de La Tuilerie – association de gymnastique de ST QUENTIN / INDROIS*

VU la délibération n° 2022-12-D48 du 07 décembre 2022 relative à la modification des tarifs de location des salles de la Tuilerie pour leur activité payante (AHYA YOGA et FIT AND ZEN) à compter du 1^{er} janvier 2023,

CONSIDERANT que la municipalité de SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS va engager prochainement des travaux de réhabilitation de sa salle des fêtes,

CONSIDERANT la requête de Madame la Présidente de l'association de « Sports et loisirs » de SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS et l'avis favorable émis par la municipalité,

CONSIDERANT que Madame la Présidente de l'association de « Sports et loisirs » de SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS a informé la commune de son intention de débiter son activité à compter du mardi 17 octobre 2023,

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de facturer, à compter du 17 octobre prochain, cette occupation selon les conditions suivantes :

SALLES « LA TUILERIE »	FACTURATION PAR JOURNEE D'OCCUPATION DE LA SALLE	
	Tarification Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	Tarification « période chauffée » *Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
SPECTACLE (haut)	5 €	10 €

**La période pourra être révisable périodiquement après avis favorable du Conseil Municipal*

Monsieur le Maire soumet ces évolutions tarifaires au vote.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces tarifications (n° 2023-09-D46).

- *Délibération : Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour entériner les modalités de cette participation telles que décrites ci-dessous (n° 2023-09-D47).

Article 1^{er} :

La commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE précise que les contrats devront garantir tout ou partie des risques suivants :

- **Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

- **Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :**

Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.**
- **Régime du contrat : capitalisation.**

Article 3 :

La commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Et prend acte :

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

- *Délibération : Recensement de la population 2024 – désignation d'un coordonnateur et création d'emplois d'agents recenseurs*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, la collectivité est chargée d'organiser en 2024 les opérations du recensement de la population.

Qu'à ce titre il convient :

- **de désigner un coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui pourra être soit un agent communal, soit membre du conseil municipal.

S'il est agent communal, le coordonnateur d'enquête peut :

- être déchargé d'une partie de ses fonctions et conserver sa rémunération habituelle,
 - bénéficier du paiement d'heures complémentaires pour les agents à temps non complet.
- **de créer 3 emplois d'agents recenseurs** afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

- **de les recruter en qualité de contractuels de droit public**, sur la base d'un accroissement temporaire d'activité (article L332-23-1 du CGFP), à raison d'une durée hebdomadaire de 25/35^{ème}, et de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 367, correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif, Les agents recenseurs percevront une somme forfaitaire de 40.00 € pour chaque séance de formation. La collectivité versera un forfait de 70.00 € pour les frais de transport.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2023-09-D48).

3. Questions diverses

Assemblées générales

- Tennis Club Chambourgeois : le samedi 14 octobre à 18h00 à la maison des sports,
- Comité des Fêtes : le vendredi 20 octobre à 19h00 à La Tuilerie,
- Rando APEC : le vendredi 17 novembre à 20h30 à La Tuilerie.

Cérémonie du 11 novembre

Le rendez-vous est fixé à 10h30 devant la mairie.

Congrès des Maires

Celui-ci se déroulera le mercredi 29 novembre 2023, les élus souhaitant s'y rendre doivent se manifester pour le prochain conseil.

Ecole

Plusieurs intrusions ont été constatées dernièrement par les locataires des deux logements de l'école. Surtout des enfants qui jouent à proximité et qui rentrent dans la cour pour récupérer un ballon malencontreusement envoyé par-dessus le grillage.

Rue Chopin

Une plaque d'eaux pluviales située non loin de la société « AXIMUM » pose problème. En effet, cette dernière sort de ses gonds à chaque passage d'un véhicule. Les services techniques se rendront sur place pour étudier le problème et trouver une solution dans les meilleurs délais.

Zones d'accélération des EnR

L'Etat, par la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (A.P.E.R.) publiée en mars dernier, veut rendre le mix énergétique du pays plus renouvelable. C'est pourquoi, les communes ont l'obligation de déterminer des « zones d'accélération de production d'énergies renouvelables » correspondantes aux espaces fonciers susceptibles d'accueillir des projets d'implantation d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien ...).

Pour ce faire, la C.C.L.S.T. a mis des outils à disposition des communes et établit le calendrier suivant :

- Jusqu'au 1^{er} décembre : identification et recensement des parcelles puis sélection des parcelles (via l'organisation d'une concertation des propriétaires fonciers ou entreprises)
- 1^{er} décembre au plus tard : communication à la C.C.L.S.T. des « zones » retenues
- 14 décembre : débat au sein du Conseil Communautaire
- 21 décembre au plus tard : retour des conclusions de ce débat aux communes
- 1^{er} trimestre 2024 : délibération des communes quant aux zones retenues (information C.C.L.S.T. et Préfecture).

A ce titre, Monsieur le Maire souhaite constituer un groupe de travail pour mener à bien cette démarche et sollicite donc les membres présents pour déterminer sa constitution. Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal et JEANVOI Nicole, Monsieur le Maire et Messieurs SAVARY Yannick, LIGAUD Guy, MERLET Pascal et ERTEL Sébastien composeront celui-ci.

La première réunion est fixée au 18 octobre prochain à 18h00 en mairie.

Monsieur le Maire et le secrétaire de mairie se chargeront d'assurer la diffusion de l'information aux propriétaires fonciers ainsi qu'aux entreprises afin d'obtenir un retour des déclarations d'intention pour le 15 novembre au plus tard.

La séance est clôturée à 21h55

Date du prochain conseil municipal : mercredi 15 novembre 2023 à 20 h 00

PROCES VERBAL DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2023

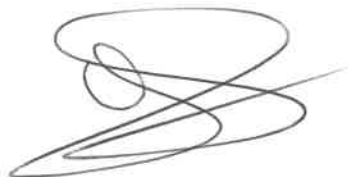
SIGNATURES

Le Maire,



VAILLANT Frédéric

Le secrétaire de séance



SAVARY Yannick

